



La Vie à Défendre

Syndicat CFTC Manpower



27 mars 2009

Main basse sur vos congés payés : la DRH perd le contact avec la réalité du terrain.

Notre direction des ressources humaines, visiblement à la recherche de solutions innovantes, s'est crue bien inspirée en décidant d'imposer vos dates de prises de RTT et de congés payés !

Après l'annonce de la non augmentation des salaires, cette nouvelle décision sera, soyons en sûr, catastrophique sur le moral des équipes, et nuira à la mobilisation nécessaire pour passer la période difficile que nous vivons actuellement. Alors que nous attendions des signes d'encouragement et de soutien, cette décision sonne comme une véritable gifle envers les salariés.

Peu soucieuse des contraintes personnelles, ni du coût élevé des prestations sur les mois de juillet et août qui obligent certains d'entre vous à prendre leurs congés hors de ces périodes d'affluence, la DRH invoque une nécessité de gestion des effectifs, alors que cette question ne posait jusqu'à présent aucun problème particulier, tout en respectant les nécessités de service de l'entreprise, et les souhaits des salariés.

Contraire aux règles de bon sens, et en contradiction avec les récents propos de la Présidente qui évoquait sur son blog «...un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée...», cette décision vous a fait basculer de l'inquiétude à la colère, à croire que la DRH cherche à mettre le feu à un baril de poudre sociale !

Nous demandons le retrait de cette décision d'une ineptie totale !

D'ores et déjà, vous avez été nombreux à manifester votre révolte suite à cette annonce aberrante, qui vient en contradiction du cadre légal (L3141-13 et L3141-14) qui, s'il permet à l'employeur d'imposer les dates de congés payés entre les mois de mai et octobre, se doit de répondre à une règle collective cohérente. (fermeture de l'entreprise par exemple)

Lors de la présentation de ce texte en CCE, vos élus CFTC ont émis un vote négatif, motivé par les remarques suivantes :

- => les dates de congés sont déjà posées dans la plupart des structures de l'entreprise
- => le manque d'autonomie sur la décision des supérieurs N+1 concernant les dates de prise de congés nous fait craindre que dans la plupart des cas, ils soient obligés d'appliquer ces directives sans discussions possibles
- => Les dates imposées obligeront certains salariés à engager des frais de garde supplémentaires du fait des incompatibilités des congés qui leur seront imposés par Manpower d'une part, et leurs assistantes maternelles d'autre part.
- => Une incohérence entre les décisions qui seront prises pour respecter la règle générale, et les nécessités opérationnelles des équipes.



Alain BEC

Tél : 06.76.44.04.02 - Mail : cftc-manpower@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.cftc-manpower.fr>



Syndicat CFTC Manpower

La Vie à Défendre



La CFTC vient de demander une réunion de l'ensemble des organisations syndicales pour débattre de ce sujet; en attendant, nous vous rappelons que l'accord d'entreprise régissant le compte épargne temps (CET) permet d'épargner 10 jours de congés payés, 2 RS et 6 JRTT acquis, sur simple demande écrite de votre part.

Vos premiers commentaires sur cette décision :

*Que vont faire les syndicats ?
Passe pour les augmentations à zéro et la mobilité mais là c'est trop on ne peut pas laisser passer cela.*

A l'agence nous sommes prêtes à faire grève ou à boycotter le portail RH ?

On attend que vous preniez des décisions sur un mouvement de protestation.

Pour conserver des JRTT, puisque que l'on ne pourra plus en disposer comme avant, je serai obligé de me faire arrêter par le médecin quand cela n'ira pas, là où avant je posais des jours.

Alors que Mme GRI nous a bassiné avec les droits de la Femme, elle fait le contraire de ce qu'elle dit. Comment vais je faire pour assurer la garde de mes enfants ? L'assistante maternelle prenant ses congés durant les 3 premières semaines de juillet... Va t-il falloir que j'en paye une autre pour la période du 1 au 14 juillet ?

Comment peut-on diriger une entreprise et mépriser autant ses collaborateurs. A l'agence xxxxx nous en avons ras le bol d'être pressées comme des citrons.

Mme Gri qui veut concilier vie de femme et vie de famille (dixit : "je déjeune tous les matins avec mes 2 filles et blabla et blabla) et nous qui ne pouvons même pas prendre 1 semaine en vacances scolaire de Noël, ni 1 semaine de ski en début d'année 2010. D'ailleurs je compte sur toute la force de la CFTC pour mettre un cierge afin qu'il neige entre octobre et le 6 novembre !

Texte débile qui semble exister uniquement pour provoquer le départ des salariés exaspérés et ainsi masquer un plan social qui existe pourtant bel et bien dans l'entreprise.

En Bretagne, la direction a déjà arrêté tous les temps partiels dont le renouvellement est annuel, et maintenant on nous oblige à prendre 4 semaines cet été, et la 5ème en novembre ! Manpower n'a plus de respect pour ses salariés ; la crise a bon dos !

Bulletin d'adhésion à la section syndicale C.F.T.C Manpower

M. Mme Mle Nom : Prénom :

Adresse.....

CP : Ville :

Tél :/...../...../...../..... E-mail :@.....

La cotisation annuelle est de 98 euros et peut être versée en plusieurs versements

Rappel : 66% du montant de votre cotisation est déductible de vos impôts

Coupon à retourner à : CFTC Manpower - 13 rue Dautancourt - 75017 Paris
accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de : CFTC